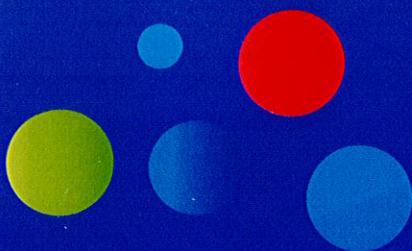




# DE CHARTE Développement commercial



# CHARTRE DE DEVELOPPEMENT

ENTRE

- LA VILLE D'ARRAS

ET

- LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE ARTOIS
- LA CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE REGION NORD PAS-DE-CALAIS
- L'UC ARRAS COMMERCE ET CŒUR DE VILLE
- L'UC ARRAS ARCADES
- L'UC LES HAUTS DE SAINT AUBERT
- L'UC QUARTIER DES ARTS
- LA FEDERATION NATIONALE DES MARCHES DE FRANCE

représentant le commerce sédentaire et non-sédentaire, l'artisanat, les prestataires de services et le tourisme HRC.



**Chambres de Métiers  
et de l'Artisanat**

Région Nord - Pas-de-Calais

# **SOMMAIRE**

- **Préambule**
- **Constat**
- **Les 7 engagements**
- **Les actions et produits à mettre en place**

## PREAMBULE

Etablie pour 3 ans, la Charte pour le Développement du Commerce, de l'Artisanat, de la Prestation de Service et du Tourisme H.R.C. sur le territoire d'ARRAS est élaborée par la CCI ARTOIS, en concertation avec la Ville d'ARRAS, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Région Nord-Pas-de-Calais, les organisations professionnelles représentatives du Commerce de la ville, à savoir « Association ARRAS Commerce et Cœur de Ville », « Association du Quartier des Arts », « Association Les Hauts de Saint Aubert », « Association Arras-Arcades » et la Fédération Nationale des Marchés de France »

Cette charte s'attache à décrire, pour le commerce sédentaire et non-sédentaire, l'artisanat, la prestation de service aux particuliers et le tourisme HRC :

- Les 7 engagements qui sous-tendent la poursuite de ces objectifs
- Les outils et actions permettant le déploiement stratégique de cette vision partagée
- La gestion prévisionnelle et concertée des projets
- Les grands axes d'action
- Le cadre dans lequel s'établit la concertation entre les partenaires.

Alors que l'on cherche à « réinventer la Ville », les acteurs s'accordent à reconnaître l'indispensable articulation entre la logique de l'urbanisme et celle du commerce.

Le Commerce est une alchimie difficile où les équilibres sont fragiles et toujours susceptibles d'être remis en cause. C'est pourquoi les décisions doivent être prises au plus près de la réalité du terrain, en s'attachant à préserver ce qui fonctionne par un collectif partenarial.

Maintenir et développer l'équilibre entre le renforcement de l'attractivité globale d'un pôle commercial et la performance de l'offre de proximité est un des enjeux de cette charte.

Le Commerce permet de satisfaire des besoins quotidiens, de répondre aux achats « plaisir » mais il est aussi créateur de lien social.

C'est la raison pour laquelle chaque type de commerce indépendant, succursaliste, franchisé, sédentaire ou non-sédentaire doit trouver sa place dans l'organisation et connaître les grandes orientations prises par la collectivité, dans les domaines de l'aménagement du territoire, du développement et du maintien du Commerce dans les cités.

La charte a pour objectif de mettre en place 7 engagements simples par une nouvelle articulation entre la Ville et les partenaires, favorisant le dialogue et la concertation permanente.

P. M

## CONSTAT

« Capitale administrative et universitaire du département du Pas-de-Calais, Arras est située au cœur de la zone économique agroalimentaire la plus étendue au nord de Paris. Chef-lieu du Pas-de-Calais, Arras est, avec ses 42 000 habitants, la troisième ville la plus peuplée du département. Idéalement située à équidistance de Paris, Londres et Bruxelles, suffisamment proche des grands bassins de forte densité de la Région Nord-Pas de Calais (15 min de Lens, 30 min de Lille, 1h15 de Calais),

Arras dispose de la 4<sup>ème</sup> fleur des villes fleuries, du label ville amie des enfants de l'UNICEF, d'un beffroi et d'une Citadelle classés au patrimoine mondial de l'UNESCO, d'un plan lumière primé nationalement... Arras se place parmi les villes les plus dynamiques de France.

Parmi ses nombreux atouts, figurent également l'existence d'un tissu commercial de proximité dense et qualifié et de marchés de plein air reconnus parmi les plus dynamiques de la Région.

Pour servir ces atouts, la ville a élaboré un projet de développement qui, dans son volet commerce et artisanat, se décline de la manière suivante :

- Utiliser le commerce comme vecteur de créations d'emplois et d'accompagnement à l'emploi.
- Veiller à une offre de services et de commerces adaptée aux demandes des habitants de manière équilibrée.
- Dynamiser le commerce en facilitant l'implantation d'offres innovantes, créatrices de richesses et emblématiques.
- Préserver et accompagner le dynamisme du commerce en centre-ville.
- Lier le développement commercial à tout nouveau projet.
- Faire du marché de plein air un vecteur d'attractivité locale et touristique.

Cette attractivité touristique et commerciale, qu'il convient de maintenir et de développer, nécessite la mobilisation des acteurs locaux autour d'une démarche partenariale adaptée.

PM

## 7 ENGAGEMENTS

1. Appliquer le document stratégique de développement économique (et plus particulièrement du Commerce),
2. Développer une gestion prévisionnelle et concertée des projets de rénovation et restructuration urbaine,
3. Maintenir les grands équilibres du Commerce de centre-ville et de périphérie,
4. Reconsidérer le Commerce de centre-ville et le Commerce de proximité,
5. Renforcer les animations de la ville avec les commerçants de la cité,
6. Renforcer le rôle des Unions Commerciales et pérenniser le poste d'animateur de ville,
7. Créer une Commission Mixte de Concertation Permanente.

PM

## APPLIQUER LE DOCUMENT STRATEGIQUE DE DEVELOPPEMENT COMMERCIAL ET ARTISANAL

La Ville d'ARRAS collabore étroitement à l'élaboration du SCOT (Schéma de Cohérence et d'Organisation Territoriale) de la Région d'Arras qui est actuellement dans sa phase 3.

Le SCOT dit « GRENELLE » s'articule sur cinq axes permettant un développement harmonieux du tissu commercial, artisanal, de services de la cité et respectant le Grenelle de l'Environnement, à savoir :

- Faire de l'arrageois un territoire exemplaire au regard du Grenelle,
- Renforcer les piliers économiques du territoire existant et aller vers une diversification en développant le tertiaire,
- Structurer le territoire par la mise en valeur de l'espace rural,
- Adapter l'outil de mobilité et les infrastructures du territoire,
- Promouvoir un territoire équitable, un territoire du « bien vivre ensemble ».

La Ville d'ARRAS veillera à un équilibre harmonieux des différentes formes de distribution commerciale et artisanale sur son territoire.

La Ville d'ARRAS a élaboré un projet de ville durable dans lequel est développée une évolution du commerce et de l'artisanat qui s'articule sur 2 axes clefs :

- Le maintien et le développement du tissu commercial de proximité,
- La veille active sur les équilibres territoriaux.

La Ville d'ARRAS est une destination touristique et de tourisme d'affaires. Ce rayonnement est impulsé par une politique de développement et de diversification des produits dits « touristiques » et un « ambiancement » exemplaire.

Célèbre avant tout pour ses places et son beffroi classé au patrimoine mondial de l'UNESCO, ARRAS surprend par la richesse de son patrimoine mais aussi par l'art de vivre qui caractérise la ville tout entière.

Aujourd'hui et demain, l'atout touristique étant un facteur de développement économique, la Ville d'ARRAS apporte un regard appuyé sur les actions et produits à mettre en place pour capter un flux toujours plus nombreux de visiteurs.

PM

## **DEVELOPPER UNE GESTION PREVISIONNELLE ET CONCERTEE DES PROJETS DE RENOVATION ET RESTRUCTURATION URBAINE**

Le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U) a fixé comme objectif de conforter ARRAS comme ville commerçante centrale.

Parmi les principales orientations figure le soutien au commerce de proximité et à l'artisanat dans les quartiers afin d'offrir aux habitants des pôles de service et de consommation courante et d'affiner le rôle social que jouent ces lieux d'échanges et notamment dans le cadre des sites qui doivent être requalifiés : Herriot, Diderot et Place Verlaine

La Ville d'ARRAS est soucieuse d'intégrer les partenaires dans la vision prospective des évolutions urbaines et architecturales de la cité.

La Ville d'ARRAS a mis en place des comités de quartiers permettant d'appréhender et d'apprécier notamment les incidences sur le commerce et l'artisanat des orientations, choix et décisions d'aménagements.

La Ville d'ARRAS apprécie et prend en compte, en concertation, le plus en amont possible, l'impact de la mise en œuvre et de la réalisation des projets de rénovation et de restructuration urbaine. A cet effet, la Ville d'ARRAS apprécie et met en place les dispositifs facilitant l'exercice du commerce et de l'artisanat, et l'évaluation de toutes les gênes et difficultés occasionnées.

La Ville d'ARRAS accompagne toutes les évolutions réglementaires impactant aussi bien la ville que les commerçants et les artisans, par la mise en place de groupes de travail sur les thèmes :

- Accessibilité
- Gestion des déchets
- Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (T.L.P.E.)
- Périmètre de sauvegarde
- Stationnement

## **MAINTENIR LES GRANDS EQUILIBRES DU COMMERCE DE CENTRE-VILLE ET DE PERIPHERIE**

La Ville d'ARRAS concourt à un développement équilibré et durable de ses quartiers tant dans la ville et son hyper-centre que dans le péri-urbain.

La Ville d'ARRAS affirme ses orientations pour un Commerce et un Artisanat de qualité, avec des activités dédiées à certains quartiers.

La Ville d'ARRAS propose la mise en place d'un observatoire commercial avec ses partenaires, permettant ainsi de suivre et apprécier régulièrement les évolutions des entreprises commerciales et artisanales.

La Ville d'ARRAS propose d'organiser une réunion annuelle d'accueil et d'échanges regroupant les artisans, commerçants et prestataires de services et ce, avec l'ensemble des partenaires.

## **RECONSIDERER LE COMMERCE DE CENTRE-VILLE, LE COMMERCE DE PROXIMITE ET L'ARTISANAT**

La Ville d'ARRAS, historiquement marchande, se préoccupe du maintien et du développement du commerce de proximité de son centre-ville et veille scrupuleusement au bon équilibre et à la qualité des différentes formes de commerce, à savoir :

- Indépendants et succursalistes,
- Traditionnels et franchisés.

La Ville d'ARRAS associe étroitement le développement des quartiers de la cité au développement du commerce et de l'artisanat, et propose une vision et un travail partagés sur la destination future des quartiers.

La Ville d'ARRAS veille au bon équilibre des implantations commerciales et artisanales pour éviter la « prolifération » de certaines activités dites d'opportunité et non pérennes.

La Ville d'ARRAS se propose de mettre en place un accueil spécifique et privilégié des porteurs de projet d'implantation, répondant ainsi au devoir d'information et d'accueil préalable sur la situation et le devenir commercial de la ville.

## **RENFORCER LES ANIMATIONS DE LA VILLE AVEC LES COMMERCANTS ET ARTISANS DE LA CITE**

La Ville d'ARRAS soutient toutes les opérations d'animation commerciale et artisanale de la cité en :

- Inscrivant ces opérations dans le calendrier des Fêtes de la Ville d'ARRAS,
- Relayant ces manifestations auprès des comités de quartiers par un partenariat actif,
- Accompagnant la mise en œuvre de ces opérations par une mise à disposition des services de la Ville.

La Ville d'ARRAS associe les UC et les commerçants et artisans, par la mise en place d'une cellule chargée de la gestion concertée des modalités d'organisation des manifestations.

La Ville d'ARRAS peut soutenir financièrement les UC dans l'organisation et le développement de leurs animations spécifiques à la condition expresse de respecter un dépôt de dossier conforme à une instruction de ladite demande et de s'inscrire dans la stratégie et le plan d'animation qualitatif de la Ville.

## **RENFORCER LE ROLE DES UNIONS COMMERCIALES ET PROPOSER LA CREATION D'UN POSTE D'ANIMATEUR DE VILLE**

La Ville d'ARRAS donne aux représentants des Unions Commerciales une mission d'interlocuteur privilégié des projets et actions de développement économique de la cité.

La Ville d'ARRAS souhaite renforcer le développement des différentes instances représentatives sur le terrain et notamment de quartiers.

La Ville d'ARRAS, dans un souci de bonne représentativité dans la commune, associe toutes les UC et représentations des entreprises commerciales et de services existantes.

La Ville d'ARRAS accompagne toute réflexion tendant à créer ou à pérenniser un poste d'animateur de ville.

## **CREER UNE COMMISSION MIXTE DE CONCERTATION PERMANENTE**

La Ville d'ARRAS met en place une Commission Mixte dès la signature de cette charte.

Elle sera composée de :

- M. le Maire de la Ville d'ARRAS et l'Adjoint-délégué au Commerce ou son représentant,
- M. le Président de la CCI ARTOIS et le Vice-Président Commerce ou son représentant,
- M. le Président de la CMA de Région Nord/Pas-de-Calais ou son représentant,
- M. le Président de l'Association ARRAS Commerce et Cœur de Ville ou son représentant
- M. le Président de l'Association Quartier des Arts ou son représentant
- M. le Président de l'Association ARRAS Arcades ou son représentant
- M. le Président de l'Association Les Hauts de SAINT-AUBERT ou son représentant
- M. le Président de la Fédération Nationale des Marchés de France ou son représentant

Chaque instance pourra se faire accompagner de techniciens référents de leur institution.

La Commission se réunira à chaque fois que l'exigera une situation particulière et au moins une fois par semestre, selon un ordre du jour préétabli en concertation.

La Commission pourra solliciter l'avis d'experts qualifiés pour tout dossier nécessitant une expertise.

Le Secrétariat de la commission sera assuré par la CCI ARTOIS, un PV sera établi à chacune des réunions et validé par chacun des partenaires avant diffusion.

## LES ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

Les partenaires adhèrent aux 7 engagements déclinés dans cette charte.

Ils s'engagent à tout mettre en œuvre pour favoriser un dialogue constructif notamment par la participation active et assidue à la Commission Mixte de Concertation Permanente.

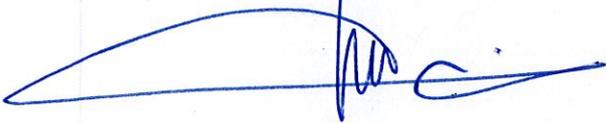
ARRAS, le 18/06.....2012



**M. Frédéric LETURQUE**  
Maire de la Ville d'ARRAS



**Alain GRISET**  
Président de la Chambre de Métiers  
et de l'Artisanat Région Nord Pas-de-Calais



**Edouard MAGNAVAL**  
Président de la Chambre de Commerce  
et d'Industrie ARTOIS



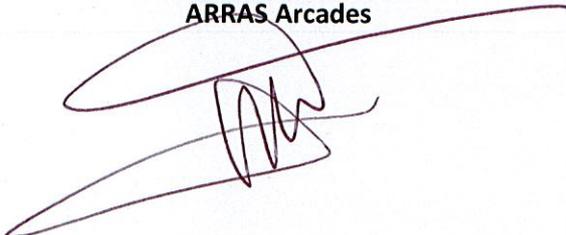
**M. Yves-Marie LUSSON**  
Président National  
des Marchés de France



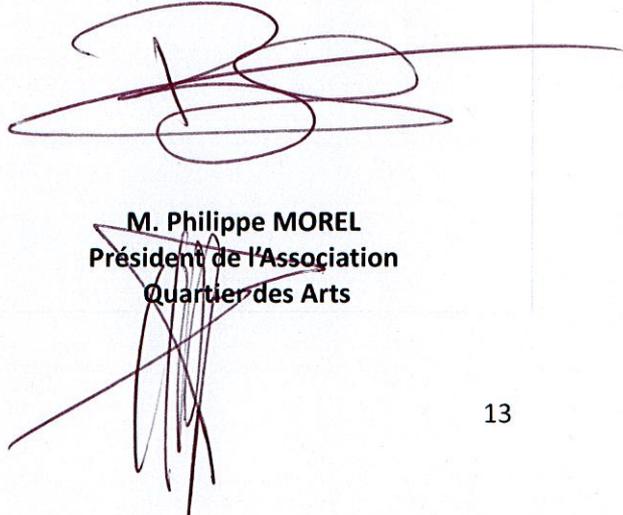
**M. François DESCLOQUEMANT**  
Président de l'Association  
ARRAS Commerce et Cœur de Ville



**Mme Audrey BACHE**  
Présidente de l'Association  
Les Hauts de SAINT AUBERT



**M. Hubert TRABOUILLET**  
Président de l'Association  
ARRAS Arcades



**M. Philippe MOREL**  
Président de l'Association  
Quartier des Arts